

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES NATIONS UNIES EN CENTRAFRIQUE ENCOURAGENT LES REFORMES RELATIVES A LA PROTECTION DES ENFANTS

Bangui, 21 novembre 2016 - La MINUSCA, l'UNICEF et l'ensemble du système des Nations Unies en Centrafrique encouragent le Gouvernement à accélérer les réformes légales et réglementaires notamment la loi portant protection de l'enfant, un texte spécifique contraignant pour la protection des enfants victimes des conflits armés. Cette position a été exprimée à l'occasion de la célébration, dimanche 20 novembre, du 27^{eme} anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits des enfants (CDE).

La MINUSCA et l'UNICEF mettent particulièrement l'accent sur l'importance de sa mise en œuvre pour les enfants, notamment les enfants vivant sur le territoire centrafricain. La CDE a été ratifiée par la République centrafricaine le 23 avril 1992.

La MINUSCA, l'UNICEF et l'ensemble du système des Nations Unies félicitent le Gouvernement pour les progrès réalisés à la promotion des droits des enfants et la protection des enfants avec une attention particulière à ceux victimes des conflits armés. Ils ajoutent que les fonds mobilisés par le Gouvernement au cours de la Conférence de Bruxelles sur la République centrafricaine contribueront à apporter des réponses aux problèmes affectant les enfants.

Adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49, la CDE est un instrument juridique international

qui attribue l'ensemble des droits dont les enfants doivent

bénéficier. Elle est complétée par trois protocoles additionnels : (i) la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, (ii) l'implication des enfants dans les conflits et (iii) celui instituant une procédure de plainte consacrant la compétence du Comité des droits de l'enfant de recevoir et d'examiner les plaintes individuelles d'enfants pour violation de leurs droits.

La République centrafricaine a notamment ratifié le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; elle a signé la déclaration de l'instrument de ratification du protocole facultatif de la CDE sur l'implication des enfants dans les conflits armés. Le pays a aussi récemment accueilli la conférence internationale sur les enfants associés aux forces et groupes armés.